

Contexte de la COVID-19	2
Inscriptions.....	2
1. Suivi de la liste d'attente	2
2. Inscription de plus d'un enfant à la fois.....	2
3. Inscription d'un enfant avec des besoins particuliers	3
4. Puis-je inscrire mon enfant dans un camp d'un secteur différent du secteur habité?	3
5. Modifications à vos inscriptions	3
6. Achats de journées	4
7. Localisation officielle des sites de camp.....	4
8. Avez-vous des trucs afin de faciliter l'inscription?.....	4
9. Dérogation scolaire	5
10. Maternelle 4 ans	5
11. Doublement scolaire	6
12. Coûts d'inscription.....	6
13. Écart de coût par rapport à d'autres camps de jour	7
14. Y a-t-il des activités lors des jours fériés, par exemple le 1 ^{er} juillet?	7
15. Personnes ne résidant pas sur le territoire de la Ville de Lévis.....	7
16. Garde partagée d'un enfant dont les deux parents habitent sur le territoire de la Ville de Lévis	8
17. Garde partagée d'un enfant dont seulement un parent habite sur le territoire de la Ville de Lévis .	8
Fonctionnement	8
18. Information générale	8
19. Rabais pour l'été complet et rabais familiaux	9
20. Dans le même groupe que son meilleur ami	9
21. Non-réussite du Programme À L'EAU	9
22. Vêtement de flottaison	10
23. Enfant plus mature que son âge.....	11
24. Journées de pluie.....	11
25. Remboursement pour un enfant qui n'aime pas le camp de jour	11
26. Autorisation pour laisser mon enfant partir seul ou partir avec une personne non autorisée sur la fiche santé	12
27. Transférer l'inscription de mon enfant à un autre enfant.....	12
28. Intimidation par un autre enfant.....	13
Emploi au programme Camp de jour.....	13
29. Processus d'embauche au camp de jour.....	13
30. Jeune n'ayant pas l'âge pour être animateur, mais mature	14
31. Non disponible pour les journées d'embauche	14
32. Tentative d'embauche sans succès	15

CONTEXTE DE LA COVID-19

La Ville de Lévis suivra les directives et les recommandations de la Direction de la Santé publique et du gouvernement du Québec entourant la COVID-19 pour la tenue de son programme Camp de jour. La Ville ne fait aucun compromis pour la sécurité des enfants et la sécurité de tout le personnel du camp de jour. Nous vous invitons à consulter régulièrement les pages du [site Internet](#) liées au programme Camp de jour de la Ville de Lévis afin d'être informé des dernières mises à jour.

* Noter bien qu'en raison des directives et des recommandations de la Direction de la Santé publique et du gouvernement du Québec entourant la COVID-19, le ratio des groupes d'âge a dû être modifié.

Groupe	Ratio
Maternelle 4 ans	1/8
Maternelle 5 ans	1/10
1 ^{ère} et 2 ^e année	1/12
3 ^e et 4 ^e année	1/12
5 ^e , 6 ^e année et secondaire 1	1/15

INSCRIPTIONS

1. SUIVI DE LA LISTE D'ATTENTE

Je suis en attente pour obtenir des places, quand aurais-je un retour? Allez-vous communiquer avec moi?

- Nous suivons avec attention et rigueur les listes d'attente, mais nous ne pouvons malheureusement rien garantir. La majorité des parents conservent leur place une fois l'inscription faite.
- Lorsqu'une place devient disponible, il s'agit souvent d'une annulation faite par un parent. Dans ce cas, nous offrons la place à la première personne inscrite sur la liste d'attente. C'est à ce moment qu'une personne du Service du développement social et communautaire communiquera avec vous afin de vous offrir la place. Vous n'avez donc pas à nous appeler afin de savoir si une place s'est libérée.

2. INSCRIPTION DE PLUS D'UN ENFANT À LA FOIS

Puis-je inscrire plus d'un enfant à la fois par le biais du système informatique?

- Vous pouvez le faire sans problème; vous devez alors sélectionner le parc ainsi que tous les niveaux scolaires désirés et ensuite faire « Rechercher ».

3. INSCRIPTION D'UN ENFANT AVEC DES BESOINS PARTICULIERS

Afin de soutenir l'intégration d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particuliers au sein des activités régulières du programme Camp de jour, la Ville de Lévis met en place diverses actions. Après analyse, l'accompagnement non spécialisé peut être proposé si la situation de l'enfant le requiert.

Étapes d'inscription (dans l'ordre) :

- inscrire votre enfant par Internet ou par téléphone :
 - par Internet : sélectionnez l'option *Demande de service d'accompagnement*;
 - par téléphone : demandez à inscrire l'enfant au Service d'accompagnement;
 - remplir le Formulaire d'identification des besoins (lien à venir);
 - remplir le Formulaire Fiche santé obligatoire (lien à venir).

Un comité multidisciplinaire est formé pour analyser les demandes soumises et recommander les modalités pour chacune.

Si l'enfant présente des besoins d'aménagements particuliers, il est possible que le site de camp qui lui soit offert soit différent de celui initialement demandé pour mieux répondre à ses besoins et sa sécurité.

4. PUIS-JE INSCRIRE MON ENFANT DANS UN CAMP D'UN SECTEUR DIFFÉRENT DU SECTEUR HABITÉ?

En tant que citoyen ou citoyenne de la Ville de Lévis, vous avez accès aux 12 sites d'activités du programme Camp de jour situés sur le territoire de la Ville de Lévis.

5. MODIFICATIONS À VOS INSCRIPTIONS

Mes vacances ont été approuvées après avoir procédé aux inscriptions, est-ce que je peux modifier, déplacer ou retirer les semaines de camp choisies?

- Nous pourrions procéder à des ajouts ou à des modifications dans la mesure où des places sont disponibles aux semaines désirées. Pour le savoir et pour procéder aux modifications, vous devez alors communiquer avec nous en composant le 311.
- Dans le cas d'une annulation, le règlement d'annulation et de remboursement s'applique (veuillez vous référer à la section « Annulation d'inscription et remboursement » à la fin du [Guide des loisirs](#)). Le formulaire de demande de remboursement doit aussi être rempli (*lien à venir*).

6. ACHATS DE JOURNÉES

Dans le cas où mon enfant ne sera pas présent tous les jours au camp, est-ce que je peux seulement l'inscrire quelques jours dans la semaine?

- L'offre de service se décline sur des semaines complètes. Il n'est donc pas possible d'acheter des journées à l'unité. Cela dit, votre enfant peut se présenter aux journées que vous désirez dans la semaine où il est inscrit. Il n'est pas obligatoire qu'il soit présent tous les jours. Nous ne vous contacterons pas en cas d'absence, et vous n'avez pas à nous aviser des journées qu'il sera absent, sauf si votre enfant bénéficie du Service d'intégration.

7. LOCALISATION OFFICIELLE DES SITES DE CAMP

Est-ce que la localisation des sites de camp est finale?

- Nous déployons les efforts nécessaires pour confirmer les sites de camp le plus rapidement possible. Toutefois, pour les parcs localisés sur les lieux scolaires, nous sommes tributaires des confirmations du Centre de services scolaire des Navigateurs. Dans certains cas, le calendrier des travaux de rénovation des écoles peut avoir une influence sur la confirmation de l'utilisation de l'école pour le camp de jour.

8. AVEZ-VOUS DES TRUCS AFIN DE FACILITER L'INSCRIPTION?

- Assurez-vous d'avoir votre numéro de client et celui de votre enfant en main et que votre dossier soit à jour avant la soirée d'inscription. Vous devez vous procurer ce numéro en contactant la Ville de Lévis au 311 **AVANT** les périodes d'inscription.
- Si vous possédez déjà un numéro de client et que vos informations ont changées durant l'année (adresse, numéro de téléphone, courriel, etc.), il est important de nous en informer rapidement afin que nous puissions effectuer la mise à jour de votre dossier. Ces informations sont importantes lors du processus d'inscription.
- Familiarisez-vous avec le site d'inscription quelques jours avant l'inscription.
- Raffinez le plus possible votre recherche pour déjà connaître vos préférences et vos possibilités.
- Préparez-vous en prévoyant un plan B ; au moment où vous accéderez au site d'inscription, il pourrait y avoir des groupes complets sur le parc désiré.
- Si vous avez plus d'un enfant à inscrire, sélectionnez tous les niveaux scolaires désirés en même temps.
- Commencez l'inscription par l'enfant le plus jeune (ce sont ces places qui partent le plus rapidement).

- Tant que le numéro de client et le numéro de téléphone ne sont pas entrés pour toutes les plages, les places ne sont pas réservées officiellement. Lorsque vos places seront réservées, une indication « Place réservée » apparaîtra en vert à l'écran. Portez attention : si la mention « Liste d'attente » apparaît, c'est que vous n'avez pu obtenir votre place et que vous êtes sur la liste d'attente.
- Évitez de surutiliser votre réseau Wi-Fi lors de l'inscription, ceci peut ralentir le système et vous pourriez ainsi perdre votre place dans la file d'attente.
- Ne laissez pas votre ordinateur se mettre en veille si vous êtes dans la file d'attente ; vous pourriez perdre votre place dans la file.
- Restez devant l'ordinateur, car le temps de la file d'attente est un temps estimé.
- Évitez d'utiliser une tablette ou un téléphone mobile.
- Pour plus d'informations sur la procédure d'inscription, vous pouvez consulter le [Guide de l'inscription aux activités](#).

9. DÉROGATION SCOLAIRE

Mon enfant a une dérogation scolaire, est-ce que je peux l'inscrire avec les amis de son groupe scolaire?

- Nous pouvons respecter la dérogation dans la mesure où vous nous fournissez une preuve écrite du professionnel vous l'ayant produite.
- Pour ce faire, vous devez communiquer au 311 **AVANT L'INSCRIPTION** afin de procéder à une modification au dossier client de votre enfant. Suivant cette modification, vous pourrez alors faire l'inscription de votre enfant.

10. MATERNELLE 4 ANS

Suivant l'ajout de classes de maternelle 4 ans, envisagez-vous d'ouvrir des groupes de 4 ans au camp de jour?

- Nous avons mis en place un projet pilote à l'été 2021 permettant l'intégration des enfants âgés de 4 ans qui ont complété la maternelle 4 ans en établissement scolaire sur le territoire de Lévis. Nous avons donc conservé les groupes de maternelle 4 ans dans notre offre de service pour 2022.
- Nous exigeons le niveau de maternelle 4 ans complété pour l'expérience de vie en groupe des enfants et privilégions les familles qui se retrouvent sans service de garde en période estivale. Notre personnel étant étudiant, nous souhaitons que l'enfant ait atteint un certain niveau d'autonomie.
- Les groupes de 4 ans sont déployés dans certains quartiers, en fonction des classes de maternelle 4 ans du Centre de services scolaire des Navigateurs. Les quartiers visés sont : Saint-Étienne Saint-Rédempteur, Saint-Nicolas, Saint-Romuald et Saint-David.

- Nous avons ajouté de l'information spécifique aux groupes de maternelle 4 ans dans le [Guide des parents](#).
- S'il s'agit d'une première inscription de votre enfant à une activité de loisir offerte par la Ville, vous devez vous procurer un numéro de client en communiquant au 311. Pour plus d'informations sur la procédure d'inscription, vous pouvez consulter le site Internet de la Ville ([section Sports et loisirs, rubrique Inscriptions aux activités](#)).

11. DOUBLEMENT SCOLAIRE

Si mon enfant a doublé une année scolaire, est-ce que je peux avoir une dérogation afin de l'inscrire dans le groupe scolaire actuel?

- Nous visons à respecter l'âge de l'enfant pour le respect du développement de celui-ci dans le cadre des activités offertes au camp.
- Toutefois, nous pouvons accepter de faire une dérogation si vous nous déposez une preuve démontrant que votre enfant a doublé une année.
- **AVANT L'INSCRIPTION**, vous devez communiquer au 311 afin de procéder à une modification au dossier client de votre enfant. Suivant cette modification, vous pourrez faire l'inscription de votre enfant.
- Notez que les groupes, sauf ceux de maternelle, sont constitués de deux degrés scolaires (groupe de 1^{ère} et 2^e année, groupe de 3^e et 4^e année, groupe de 5^e et 6^e année).

12. COÛTS D'INSCRIPTION

J'aimerais savoir ce que couvrent les coûts d'inscription.

- Les coûts d'inscription couvrent l'ensemble des activités quotidiennes offertes à votre enfant, de même que le matériel utilisé pendant le camp de jour. Aucuns frais liés à un service de garde, des sorties ou au chandail thématique ne vous seront demandés par la suite.
- Nous déployons les efforts nécessaires pour limiter l'impact sur votre portefeuille, notamment en planifiant des activités et des sorties sur le territoire de Lévis, en valorisant la récupération de matériel pour les jeux et les activités de bricolage afin d'en diminuer les achats, etc.
- Notez que la Ville assume 66 % des coûts liés au camp de jour; la portion assumée par vous correspond à 33 % des coûts totaux de réalisation du camp de jour.

13. ÉCART DE COÛT PAR RAPPORT À D'AUTRES CAMPS DE JOUR

J'aimerais savoir pourquoi il y a un écart de coût pour l'inscription d'un enfant au camp de jour de la Ville de Lévis par rapport à d'autres camps de jour.

- L'écart s'explique souvent par le mode de fonctionnement qui diffère d'un camp de jour à un autre.
- Le tarif du camp de jour à la Ville de Lévis inclut toutes les composantes possibles telles que la surveillance animée le matin et en fin de journée (l'horaire quotidien est de 7h15 à 17h45), le chandail du camp de jour pour chacun des enfants, les sorties et les activités spéciales, etc.
- Également, il faut savoir que le montant payé par le parent représente 33% du coût réel de participation d'un enfant au programme Camp de jour; la Ville de Lévis en assume donc la balance, soit 66%.
- De plus, la tarification par semaine à la Ville de Lévis vous permet de payer seulement pour les semaines dont vous avez besoin.

14. Y A-T-IL DES ACTIVITÉS LORS DES JOURS FÉRIÉS, PAR EXEMPLE LE 1^{ER} JUILLET?

Nos sites d'activités sont ouverts et nous sommes en poste pour accueillir vos enfants lors des jours fériés.

15. PERSONNES NE RÉSIDANT PAS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS

Nous n'habitons pas à Lévis, mais mon enfant va à l'école sur le territoire de la Ville. J'aimerais savoir pourquoi il ne peut pas aller au camp de jour à la Ville de Lévis.

- Le programme Camp de jour est offert uniquement aux personnes résidant à Lévis, qui par le biais de leurs taxes municipales, y contribuent financièrement.
- Il y a déjà une très grande demande de la part des citoyennes et des citoyens de la Ville de Lévis pour accéder au camp de jour. Puisque nous sommes soucieux de bien servir la population, nous nous voyons dans l'impossibilité d'accepter les inscriptions des enfants ne résidant pas sur le territoire de la municipalité.
- Il faut savoir que la Ville assume 66% des coûts liés au camp de jour, la portion assumée par les parents correspond à 33% des coûts totaux de réalisation du camp de jour. Ce qui explique pourquoi les places sont offertes uniquement aux personnes résidant à Lévis.
- Nous vous invitons donc à inscrire votre enfant au camp de votre municipalité ou encore à un camp privé offert sur le territoire.

16. GARDE PARTAGÉE D'UN ENFANT DONT LES DEUX PARENTS HABITENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS

Mon enfant est en garde partagée entre deux parents, comment puis-je faire pour inscrire et obtenir tous les deux le relevé 24 pour les frais de garde?

- Chaque personne (participant et parents) doit avoir son numéro de client. Même en cas d'une garde partagée, l'enfant n'a qu'un seul numéro de client.
- Assurez-vous, avant les inscriptions, que l'enfant est bien relié à chacun de ses parents dans son dossier loisirs. Vous pouvez valider le tout avec nous en composant le 311.
- Lors de l'inscription, chacun des parents inscrit l'enfant pour ses semaines de garde, donc devient le payeur de ses semaines seulement. Le relevé 24 sera donc transmis au parent pour chacune de ses semaines.

17. GARDE PARTAGÉE D'UN ENFANT DONT SEULEMENT UN PARENT HABITE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS

Mon enfant est en garde partagée entre deux parents, dont un seul habite sur le territoire de la Ville de Lévis. Pouvons-nous inscrire notre enfant tout l'été au camp et avoir tous les deux le relevé 24 pour les frais de garde?

- Le programme Camp de jour est offert uniquement aux personnes résidant à Lévis, qui par le biais de leurs taxes municipales, y contribuent financièrement
- Le relevé 24 étant émis au parent payeur, et le parent ne résidant pas à Lévis ne pouvant inscrire son enfant, le parent non-résident ne peut donc recevoir une partie ou l'entièreté du relevé 24.

FONCTIONNEMENT

18. INFORMATION GÉNÉRALE

Où puis-je trouver l'horaire de la journée et le matériel que mon enfant doit apporter au camp de jour?

- Vous trouverez sur le site Internet de la Ville, dans la section du camp de jour, le [Guide destiné aux parents](#). Nous vous invitons à en prendre connaissance, car il détient l'information dont vous aurez besoin pour passer un été réussi au camp de jour.
- Un courriel vous sera transmis la semaine précédant les activités, avec un document appelé « Mémo-Frigo » comprenant les numéros de téléphone pour joindre le parc, les informations générales du camp, quoi mettre dans le sac, et une foule d'autres informations pertinentes au bon déroulement d'une journée au camp. Ce document sera aussi disponible sur chacun de nos parcs en format papier.

19. RABAIS POUR L'ÉTÉ COMPLET ET RABAIS FAMILIAUX

Si j'inscris mon enfant pour tout l'été, est-ce que je bénéficie d'un rabais sur le coût à la semaine? Aussi, si j'ai plus d'un enfant à inscrire au camp de jour, puis-je bénéficier d'un rabais?

- La Ville de Lévis offre un rabais sur le coût réel du programme, soit environ 66% ; la part devant être assumée par le parent est donc d'environ 33% du coût réel.
- De plus, la Ville offre aux familles qui inscrivent leurs enfants à plus de 14 semaines de camp de jour une réduction équivalente à 10 % des frais totaux d'inscription. Les semaines 1 et 8 comptent chacune pour une semaine de camp dans le calcul de l'application du rabais. Ce rabais se traduira par un remboursement automatique effectué au mois de septembre.
- Un relevé 24 vous sera aussi transmis par la poste avant la fin du mois de février relativement aux frais de garde pour vos impôts.
- Notez qu'il peut être possible d'obtenir une aide financière auprès d'un service d'entraide. Vous devez communiquer avec eux **AVANT** les inscriptions afin de connaître votre éligibilité. Les informations à ce sujet se trouvent sur notre [page Internet](#).

20. DANS LE MÊME GROUPE QUE SON MEILLEUR AMI

Mon enfant et son meilleur ami aimeraient être dans le même groupe, est-ce possible?

- En raison du nombre important d'inscriptions, représentant plus de 2 600 enfants totalisant plus de 10 000 semaines à planifier, il nous est impossible de répondre à de telles demandes.
- Notez qu'il y a des moments dans la journée où tous les enfants sont ensemble : rassemblements du matin et de l'après-midi, grands jeux thématiques, périodes d'ateliers en avant-midi et en fin d'après-midi. Par ailleurs, le camp de jour permettra à votre enfant de faire la connaissance de nouveaux amis et d'explorer de nouvelles activités.

21. NON-RÉUSSITE DU PROGRAMME À L'EAU

Mon enfant sait nager et à cause de la nervosité, il n'a pas réussi le programme *À l'Eau*. Pourtant, il sait nager et ne porte pas de flottaison dans notre piscine à la maison. Il ne veut pas aller à la baignade et s'ennuie. Que puis-je faire pour qu'il ne soit pas obligé de porter la veste de flottaison individuelle (VFI)?

- Nous portons une attention particulière à la sécurité aquatique. À ce titre, nous suivons les recommandations de la Société de sauvetage du Québec par notre programme *À l'Eau*, pour faire l'évaluation des capacités des enfants pour la baignade. Il faut comprendre que l'aisance de votre enfant lors de la baignade à la maison ou en présence d'un parent diffère de celle qu'il peut avoir au camp de jour.
- Les recommandations de la Société de sauvetage du Québec sont les suivantes :

- tous les enfants de 4-5 ans doivent porter la VFI;
- les enfants de 6 à 8 ans doivent répondre aux exigences suivantes pour éviter de porter la VFI :
- se déplacer dans l'eau sur une distance de 50 mètres sans aide flottante, sans déposer les pieds dans le fond ni toucher le bord de la piscine,
- entrer dans l'eau par roulade en partie profonde,
- nager sur place pendant 60 secondes consécutives en maintenant la totalité de son visage hors de l'eau.
- Lorsqu'un enfant obtient un bracelet rouge, cela signifie qu'il doit porter la veste de flottaison individuelle (VFI) pendant tout l'été et, par mesure de sécurité, la décision est irrévocable pour le reste de la saison.
- Si un enfant a un bracelet vert, il n'est pas dans l'obligation de porter la VFI. Toutefois, si un membre du personnel aquatique ou du programme Camp de jour considère qu'il y a un risque pour cet enfant ou pour les autres, un bracelet rouge et une VFI lui seront remis, et ce, même s'il a 9 ans ou plus.
- Nous vous invitons à bien expliquer à votre enfant le processus. S'il préfère, il peut également apporter son vêtement de flottaison personnel, s'il est conforme.
- Nous vous invitons à consulter la section Baignade du [Guide des parents](#).

22. VÊTEMENT DE FLOTTAISON

Mon enfant aimerait mieux nager avec des « flotteurs » aux bras ou encore un ballon gonflant sur son dos, est-ce possible?

- Nous portons une attention particulière à la sécurité aquatique. À ce titre, nous suivons les recommandations de la Société de sauvetage du Québec en utilisant son programme *À l'Eau*, et ce type d'objet de flottaison n'est pas permis, car il ne répond pas aux exigences de sécurité aquatique dans un contexte de camp de jour.
- Nous prêtons aux enfants fréquentant le camp de jour les vestes de flottaison individuelles (VFI) recommandées.

23. ENFANT PLUS MATURE QUE SON ÂGE

Mon enfant est plus mature et s'ennuie avec son groupe actuel. Est-ce possible qu'il soit avec un groupe plus vieux?

- Nous visons à respecter l'âge de l'enfant pour le respect du développement de celui-ci dans le cadre des activités offertes au camp.
- Notez que les groupes, sauf ceux de maternelle, sont constitués de deux degrés scolaires (groupe de 1^{ère} et 2^e année, groupe de 3^e et 4^e année, groupe de 5^e et 6^e année).
- Également, il y a des moments dans la journée où tous les enfants sont ensemble : rassemblements du matin et de l'après-midi, grands jeux thématiques, périodes d'ateliers en avant-midi et en fin d'après-midi. Votre enfant pourra alors côtoyer des enfants plus vieux. Par ailleurs, le camp de jour permettra à votre enfant de faire la connaissance de nouveaux amis et d'explorer de nouvelles activités.

24. JOURNÉES DE PLUIE

Il pleut dehors! Faites-vous quand même des activités à l'extérieur? Il me semble que les enfants seraient mieux à l'intérieur dans ces conditions.

- Selon l'intensité de la pluie et de la température, nous ajustons nos activités. Soyez assuré que le bien-être de votre enfant demeure notre priorité et si la température est trop froide, nous privilégions des activités à l'intérieur.
- Lorsque la température le permet, nous privilégions les activités extérieures et faire bouger les enfants.
- En tout temps, votre enfant doit avoir des vêtements adaptés à la température et au contexte camp de jour (voir la section « Matériel requis » du [Guide des parents](#)).

25. REMBOURSEMENT POUR UN ENFANT QUI N'AIME PAS LE CAMP DE JOUR

Mon enfant n'aime finalement pas le camp de jour, il n'y ira pas et je me suis trouvé une alternative pour sa garde durant l'été. Pouvez-vous me rembourser? Je pourrais donc laisser la place à quelqu'un d'autre.

- Nous comprenons votre situation, mais aucun remboursement n'est possible après le début des activités. Suivant le règlement d'annulation et de remboursement des activités, seules les personnes ayant un billet médical attestant que l'enfant ne peut suivre les activités peuvent être remboursées. Dans ce cas, le montant remboursé correspond à la proportion des activités restantes et des frais administratifs de 15% sont appliqués.
- Pour plus de détails à ce sujet, veuillez vous référer à la section « Annulation d'inscription et remboursement » à la fin du [Guide des loisirs](#)

26. AUTORISATION POUR LAISSER MON ENFANT PARTIR SEUL OU PARTIR AVEC UNE PERSONNE NON AUTORISÉE SUR LA FICHE SANTÉ

Je ne peux pas venir chercher mon enfant ce soir. J'aimerais qu'il parte seul, mais je n'ai pas signé de formulaire d'autorisation à cet effet, est-ce possible? Qui dois-je contacter?

Ou

Je ne peux pas venir chercher mon enfant ce soir. J'aimerais qu'il parte avec une personne dont le nom et les coordonnées n'apparaissent pas comme personne autorisée sur la Fiche santé, est-ce possible? Que dois-je faire?

- Nous sommes particulièrement rigoureux sur la gestion des départs des enfants pour une question de sécurité. En laissant votre enfant au parc le matin, vous devez en informer le ou la responsable du parc. Il ou elle vous fera compléter et signer un formulaire à cet effet. Nous vous invitons également à informer votre enfant de ce changement.
- Si vous n'avez pu le faire en laissant votre enfant au parc le matin, veuillez communiquer au 418 835-4960, poste 4639. Nous prendrons les informations et les ferons suivre sur le parc.
- Sachez que dans un tel cas, la procédure prévoit des vérifications (ex.: carte d'identité de la personne qui vient chercher l'enfant) afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

27. TRANSFÉRER L'INSCRIPTION DE MON ENFANT À UN AUTRE ENFANT

Mon enfant ne va pas au camp de jour cette semaine, mais le petit voisin aimerait bien pouvoir profiter de cette semaine. Est-ce que celui-ci pourrait prendre la place de mon enfant?

- Par mesure de sécurité, il n'est malheureusement pas possible qu'un enfant prenne la place d'un autre. Seuls les enfants inscrits peuvent participer aux activités.
- De plus, il s'agit aussi d'une question d'équité puisqu'il y a des listes d'attente afin de combler les places disponibles.

28. INTIMIDATION PAR UN AUTRE ENFANT

Mon enfant est intimidé à l'école par un autre enfant, je ne veux pas qu'ils soient ensemble. Que puis-je faire?

- Sachez que l'intimidation n'est pas tolérée sur nos parcs. Nous verrons avec vous les mesures à mettre en place pour bien gérer la situation ou la prévenir.
- Si une telle situation survient ou que vous l'anticipez à la suite d'une expérience vécue à l'école, vous devez communiquer avec nous le plus rapidement possible par courriel à infocamp@ville.levis.qc.ca ou en composant le 418 835-4960, poste 4639 et en nous indiquant :
 - les noms des personnes concernées,
 - le groupe d'âge,
 - le parc où l'enfant est inscrit.
- Des mesures seront mises en place par l'équipe sur le site (interventions, changement de groupe au besoin, etc.).
- Soyez assuré que l'information sera traitée avec discrétion et respect.

EMPLOI AU PROGRAMME CAMP DE JOUR

29. PROCESSUS D'EMBAUCHE AU CAMP DE JOUR

Mon jeune a un intérêt pour travailler au camp de jour, à quoi doit-il s'attendre comme processus?

- Le processus d'embauche est le même pour toutes les personnes désirant obtenir un poste au programme Camp de jour : le candidat ou la candidate doit d'abord s'inscrire à nos journées d'embauche. Pour ce faire, il trouvera l'information sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.levis.qc.ca/la-ville/emploi/emplois-camp-de-jour/>.
- Les candidats et les candidates doivent avoir au moins 16 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.
- Pour les jeunes inscrits au processus d'embauche, une séance d'information virtuelle sera accessible précédemment **à son entrevue (les détails de cette séance lui seront acheminés par courriel à la suite de son inscription)**. Il s'agit d'une belle occasion pour votre jeune de rencontrer les responsables du camp de jour et de pouvoir poser toutes ses questions sur le fonctionnement.
- Le processus d'embauche s'effectue en mode virtuel et prévoit :
 - une entrevue sur les motivations, les expériences, les connaissances et les habiletés (mises en situation) de votre jeune;
 - une vérification des antécédents judiciaires. Sachez que si votre jeune est mineur, vous devrez signer un formulaire d'autorisation.

- Pour que la personne soit embauchée, elle doit réussir toutes ces étapes.
- Il est possible que votre enfant en soit à sa première expérience en entrevue ou ressente de la nervosité lors de ce type de processus. Dans ce cas, l'organisme [Trajectoire Emploi](#) peut aider votre jeune à se préparer à une entrevue.

Il est à noter que l'entrevue permet de mieux connaître votre jeune et de valider les compétences recherchées pour occuper un emploi au camp de jour. Pour connaître ces compétences, vous pouvez consulter les descriptions de tâches des postes offerts au camp de jour sur le site Internet de la Ville : www.ville.levis.qc.ca/emplois.

- Le processus a une durée approximative de 30 minutes et il se réalise de façon virtuelle. Le jeune inscrit au processus d'embauche recevra par courriel les informations nécessaires à la communication virtuelle.

30. JEUNE N'AYANT PAS L'ÂGE POUR ÊTRE ANIMATEUR, MAIS MATURE

Mon enfant est vraiment mature et pourrait sans problème être animateur. Il n'a pas encore l'âge, mais puisqu'il est mature, pouvez-vous quand même l'engager?

- L'âge déterminé pour l'embauche au camp de jour doit être respecté pour une question d'équité et de sécurité. Le ou la jeune doit avoir 16 ans dans l'année d'embauche. Nous l'invitons à nous signifier son intérêt lorsqu'il aura cet âge, cela nous fera grand plaisir de recevoir sa candidature pour la belle équipe du camp de jour.
- Le programme de bénévolat pour les jeunes de 14 ou 15 ans désirant prendre de l'expérience au camp de jour est annulé pour l'été 2022 afin de limiter le nombre de personnes dédiées à l'encadrement des enfants dû au contexte de la COVID-19.

31. NON DISPONIBLE POUR LES JOURNÉES D'EMBAUCHE

J'aimerais postuler à un emploi au programme Camp de jour, mais je ne suis pas disponible aux journées d'embauche. Que dois-je faire ?

- Il est possible d'inscrire votre nom sur la liste de rappel en consultant le site Internet de la Ville : www.ville.levis.qc.ca/emplois.
- S'il reste des postes non comblés après les journées d'embauche, nous communiquerons alors avec vous pour une séance d'embauche.
- Notez que la présence requise lors des journées d'embauche est d'une durée de 30 minutes.

32. TENTATIVE D'EMBAUCHE SANS SUCCÈS

Mon jeune a tenté d'être embauché au camp de jour, mais il n'a pas réussi le processus. Comment cette situation peut-elle survenir?

- Le processus d'embauche est le même pour toutes les personnes désirant obtenir un poste au programme Camp de jour : le candidat ou la candidate doit réussir chaque étape que comprend l'entrevue et la vérification des antécédents judiciaires. Peut-être que votre enfant ressent de la nervosité lors de ce type de processus. Sachez que l'organisme [Trajectoire Emploi](#) peut aider votre jeune à se préparer à une entrevue.
- Votre jeune pourra retenter sa chance une prochaine année. L'expérience acquise au cours de ce processus pourra l'aider. C'est avec plaisir que nous le recevrons de nouveau.

Il est à noter que l'entrevue permet de mieux connaître votre jeune et de valider les compétences recherchées pour occuper un emploi au camp de jour. Pour connaître ces compétences, vous pouvez consulter les descriptions de tâches des postes offerts au camp de jour sur le site Internet de la Ville : www.ville.levis.qc.ca/emplois.